



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	28	24
Date de la convocation		
06/02/2025		
Date d'affichage		
06/02/2025		

### Séance du 13 Février 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 13 février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de Mme Stéphanie CHESSOUX, Maire.

**Présents :** tous les membres à l'exception de AURIOL René, BREVET Véronique et ETCHEVERRY Anne qui ont donné respectivement pouvoir à BOUCLEY Evelyne, PETITJEAN Jérôme et CHESSOUX Stéphanie.

**Absent(s) excusé(s) :** LAPENU Marie-José, DUSSES Jacques, CHAVES Jonathan, BELLOCQ Aurélien

**Secrétaire de séance :** LE COADIC Bruno

### **N°2025-02-13-07/09 Demande de subvention pour la construction d'une salle de sports et d'un gymnase pour l'enseignement sportif du collège**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant le projet porté par la municipalité de développer les équipements autour du collège de Labenne et du stade par la réalisation d'un bâtiment couvert pouvant accueillir une salle d'activité physique à destination du collège et un terrain de tennis,  
Vu le document présenté par le cabinet CRESCENDO, assistant à maîtrise d'ouvrage, présentant le projet, son articulation dans l'espace et la programmation des travaux,  
Vu l'art. R 2171-17 du Code de la Commande Publique,

#### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- APPROUVE le projet d'aménagement de la Plaine des Sports et la construction d'un bâtiment couvert abritant une salle de sports à destination du collège et un terrain de tennis couvert,
- APPROUVE le plan de financement ci-dessous :
- AUTORISE Madame la Maire à solliciter les subventions aux différents partenaires du plan de financement,

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le

ID : 040-214001331-20250214-DELIB07\_09\_25-DE



A Labenne, le 14 Février 2025

Le Secrétaire de séance,

Bruno LE COUÛTEUR



La Maire

Stéphanie CHENSSOUX



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 28/02/2025  
Et publication et/ou notification le 28/02/2025



## Plan de Financement H.T.

Dépenses (H.T)	Recettes
Total des travaux : 3 121 200,47 €	
S/Total des travaux pour la partie gymnase scolaire : (et hors VRD) 3 121 200,47 – 481 265,40 ÷ 2 1 319 967,53 €	Département des Landes 20% 296 898 € Convention de MACS (FiL) 20,2% 300 000 €
	Fonds propres : 459 076 € *
Total du projet soumis à la demande de subvention : 1 319 967,53 €	DETR 20% : 263 993,51 €

\*Participation communale :

263 993,51 + 1 801 232,94 pour la partie tennis couvert + la maîtrise d'œuvre.